

LES ARTS DU LITTORAL CAUCHOIS

24 - Rue du Docteur Girard

76980 - VEULES LES ROSES

Site Web : www.veules-les-roses.fr/alc

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA GALERIE EN 2016

1. La salle d'exposition située 24 rue du Dr Girard à Veules les roses est mise à disposition des seuls membres (1) de l'association des Arts du Littoral Cauchois pour une durée maximale de 2 semaines hors périodes estivales, une semaine en juillet-août (2)
2. **Montant de la participation** : 20 € la semaine en juillet et août. En dehors de cette période, pour une exposition avec un seul exposant la participation retenue de 10 € (samedi et dimanche, ou JF). Gratuit pour une exposition de 2 exposants et plus. (Aucun pourcentage sur les ventes reversé à l'association). Règlement de la participation à la remise de la clef ou au plus tard le 30 juin pour la période estivale. En cas d'annulation (juillet-août) le remboursement n'est pas effectué si la galerie reste inoccupée.
3. **La semaine du 12 au 18 août 2016** est réservée gracieusement et exclusivement aux adhérents assurant une animation peinture ou sculpture le 15 août.
4. **Réservation obligatoire.**
5. Chaque exposant déclare déclinier de toute responsabilité l'association des Arts du littoral Cauchois dont le siège est à Veules les roses, en cas de vol ou de dégradation accidentelle des œuvres exposées par lui dans le local sis rue du docteur Girard à Veules les roses.
6. Remise de la clef et accrochage le vendredi. Le décrochage est effectué le jeudi soir en fin d'exposition
7. L'exposition d'œuvres d'artistes non adhérents est interdite. Le nombre d'œuvres présentées et l'encadrement restent à l'appréciation de chaque exposant.
8. La publicité de l'exposition est à la charge des exposants. (information de l'office de tourisme de Veules les roses etc.....). nota : Les dates d'exposition et noms des exposants sont fournis à la presse locale (Courrier cauchois, Paris Normandie et Infos Dieppoises)
9. **Les œuvres sont obligatoirement enlevées à la fin de la période d'exposition.**
10. L'usage du local est strictement réservé à l'exposition. Les horaires d'ouverture de la galerie restent à l'initiative des exposants **assurant les permanences.**
11. Le nettoyage et le rangement du local sont à la charge des exposants qui s'engagent à l'effectuer en fin d'exposition.
12. Une convention de mise à disposition de la galerie est signée entre le(s) preneur(s) et l'association à la remise des clefs.

Disponibilité consultable sur le site Web - Contact / Réservation : @mail : alc.veules@laposte.net

Mr David EVA : 02 35 97 07 95

Mme Chantal CARPENTIER : 02 35 97 20 39 - **Roger GODART** - 02 35 97 87 78

(1) Cotisation à jour - (2) Éventuellement plus en fonction de la disponibilité et l'absence de réservation